

Kinshasa, le 08 mars 2022

APPEL A CANDIDATURES EXTERNES A UNE FONCTION DE DIRECTEUR/TRICE PEDAGOGIQUE EN SECTION SECONDAIRE

Le Lycée Prince de Liège recrute pour l'année scolaire 2022 – 2023 un(e) Directeur/trice pédagogique pour sa section secondaire.

Le dossier de candidature comportera une lettre de motivation, un curriculum vitae, une lettre de recommandation ainsi qu'une proposition de projet pédagogique d'une année scolaire pour la section secondaire.

Le dossier de candidature sera à déposer chez le Chef d'établissement et par courrier électronique : recrutement@lpl-rdc.com pour **le vendredi 29 avril 2022 au plus tard**.

Une première sélection pourra être faite sur base du dossier de candidature. Les candidat(e)s retenu(e)s seront convoqué(e)s pour une première audition à une date qui leur sera communiquée personnellement.

Conditions d'accès à la fonction :

1. Etre porteur d'un titre du niveau supérieur du 1^{er} degré au moins
2. Etre porteur d'un titre pédagogique
3. Compter une ancienneté de service de dix ans au sein de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française ou dans l'enseignement belge à l'étranger
4. Avoir répondu à l'appel à candidatures
5. Etre de nationalité belge
6. Une expérience dans le poste de Direction ou Sous-Direction de trois ans minimum
7. Une formation de Direction, Sous-Direction ou de Coordination pédagogique est souhaitée
8. Jouir des droits civils et politiques
9. Etre de conduite irréprochable

Profil de fonction : (voir le document en annexe)

Liste des compétences attendues dans l'exercice de la fonction de Directeur/trice pédagogique :

1. Etre exemplaire et capable de produire du sens :
 - a) Etre cohérent dans ses principes, ses valeurs et son comportement, avoir le sens de l'intérêt général et respecter la dignité de la fonction
 - b) Promouvoir les missions de l'école, les projets pédagogiques, éducatifs propres au Lycée Prince de Liège, le projet d'établissement et les objectifs inscrits dans le contrat d'objectif de l'école

- c) Promouvoir les missions du système éducatif de la Communauté française de Belgique
- d) Faire preuve de maîtrise de soi, savoir gérer son stress et ses émotions, surmonter les échecs et les difficultés
- e) Etre conscient de ses forces et points de développements, articuler un plan de développement personnel en lien avec sa fonction
- f) Développer une posture de Direction

2. Etre capable de mener ses équipes au service des élèves :

- a) Etablir des standards ambitieux pour tous les élèves afin qu'ils surmontent les difficultés et établir des objectifs individualisés afin qu'ils puissent développer toutes leurs potentialités. Responsabiliser le personnel quant à l'impact de leur travail sur le succès des élèves
- b) Avoir le sens de l'écoute et de la communication ; être capable de manifester de l'empathie, de l'enthousiasme et de la reconnaissance
- c) Promouvoir le dépassement de soi, de la motivation, du goût de l'effort
- d) Gérer les attentes et objectifs pour chacun des rôles du personnel, analyser leurs forces / faiblesses et leur donner du feedback, définir et gérer une stratégie de recrutement et de formation
- e) Etre capable de gérer des conflits

3. Etre capable de piloter sa section au jour le jour :

- a) Etre capable de déléguer en pilotant le système via le leadership partagé dans une dynamique collaborative
- b) Etre capable de prendre des décisions et de s'y tenir après avoir instruit la question à trancher et/ou au terme d'un processus participatif
- c) Etre capable d'organiser les services des membres du personnel au jour le jour, incluant la gestion des horaires et les attributions
- d) Etre capable de gérer des réunions, son agenda et celui de la section secondaire
- e) Maîtriser les techniques de communication tant orale qu'écrite en les adaptant aux interlocuteurs
- f) Avoir la capacité de lire et comprendre les circulaires ministérielles

4. Etre capable d'engager sa section dans une dynamique d'amélioration continue :

- a) Avoir une capacité d'observation objective et d'analyse du fonctionnement de sa section en vue, le cas échéant, de dégager des pistes d'actions alternatives
- b) Stimuler ou soutenir les pratiques innovantes
- c) Etablir une culture pédagogique de travail collaboratif d'échanges de bonnes pratiques

5. Compétence obligatoire transversale :

Avoir la capacité d'accompagner le changement